

**+ CHÈQUE
LOISIRS
JEUNES**

AVEC LE CHÈQUE LOISIRS JEUNES,

**ÉCONOMISEZ
30 ou 70 EUROS
SUR VOTRE ACTIVITÉ**



#CULTURE #LOISIRS #SPORTS

2 À 25 ANS

NOUVEAU !

La Ville d'Annecy propose une aide de **30 € ou 70 €**, sous conditions de ressources, pour que chaque jeune puisse pratiquer **une activité sportive, culturelle ou de loisirs** dans une association partenaire

DÉCOUVREZ SI VOUS BÉNÉFICIEZ DU CHÈQUE LOISIRS JEUNES ET SON MONTANT SUR WWW.ANNECY.FR

LE CHÈQUE LOISIRS JEUNES EN PRATIQUE

> POUR QUI ?

Les jeunes de 2 à 25 ans habitants de la commune nouvelle d'Annecy en fonction de leurs revenus (quotient inférieur ou égal à 1200 €).

> POURQUOI ?

Pour favoriser l'accès de tous les jeunes au sport, à la culture et aux loisirs, dans une association subventionnée par la Ville d'Annecy. **Valable pour l'année scolaire 2018/2019.**

> COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Le montant de cette aide dépend de votre quotient :
- Quotient de 0 à 650 € => chèque de 70€
- Quotient de 651 à 1200 € => chèque de 30€

Connectez-vous sur www.annecy.fr et calculez votre quotient en ligne.

Si vous répondez à ces conditions, présentez-vous à l'accueil de votre mairie déléguée ou au bureau d'information jeunesse (BIJ) si vous êtes habitant de la commune déléguée d'Annecy, muni des documents nécessaires (avis d'imposition 2017, justificatif de domicile de moins de 3 mois et pièce d'identité), afin de retirer votre chèque loisirs jeunes à remettre à votre association.

> QUELLES SONT LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES ?

Consultez la liste sur le site www.annecy.fr
Contact : jeunesse@ville-annecy.fr

